

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'émission 10-juin-2015

Date de révision 10-juil.-2019

Version 9

## Section 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

### 1.1 Identificateur de produit

Non commercial/désignation **BLACK CHERRY Car Jar Ultimate**  
Code du produit 1221000E  
Nom du produit **CAR JAR-ULT HW BLK CHY YCE P6**

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Utilisation par les consommateurs

Utilisations déconseillées Aucune information disponible

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Fournisseur

Yankee Candle Company Europe Ltd.  
Cabot Park, Poplar Way East, Avonmouth  
Bristol, BS11 0YH, UK  
Tel: +44(0) 117 316 1200

Pour plus d'informations, contacter

Adresse e-mail SDSinfo@yankeecandle.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008

Numéro ORFILA (INRS) + 33 (0)1 45 42 59 59

## Section 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité chronique pour le milieu aquatique

Catégorie 2 - (H411)

### 2.2. Éléments d'étiquetage



Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Tenir hors de portée des enfants

Éliminer le contenu et les récipients conformément aux réglementations locales

Contient Benzyl salicylate, Linalool, Lilial, Methyl cinnamate, Piperonal, Isocyclemone E, Pentanedione, Carbonic acid, (3Z)-3-hexen-1-yl methyl ester Peut produire une réaction allergique

### 2.3. Autres dangers

Aucun(e) connu(e)

## Section 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.2

Nom chimique	N° CE	Numéro CAS	% massique	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]
Benzyl benzoate	204-402-9	120-51-4	>=10 <20%	Acute Tox. 4 (H302) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 2 (H411)
Benzaldehyde	202-860-4	100-52-7	>=3 <5%	Acute Tox. 4 (H302) Eye Irrit. 2 (H319) Acute Tox. 4 (H332) STOT SE 3 (H335)
Benzyl salicylate	204-262-9	118-58-1	>=1 <3%	Skin Sens. 1B (H317) Eye Irrit. 2 (H319) Aquatic Chronic 3 (H412)
Linalool	201-134-4	78-70-6	>=1 <3%	Skin Irrit. 2 (H315) Skin Sens. 1B (H317) Eye Irrit. 2 (H319)
Cyclopenta[g]-2-benzopyran, 1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexamethyl-	214-946-9	1222-05-5	>=1 <3%	Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)
Cyclohexanol, 5-methyl-2-(1-methylethyl)-, 1-acetate, (1R,2S,5R)-rel-	201-911-8	89-48-5	>=1 <3%	Flam. Liq. 4 (H227) Aquatic Acute 2 (H401) Aquatic Chronic 2 (H411)
Cyclohexanol, 2-(1,1-dimethylethyl)-, 1-acetate, (1R,2R)-rel-	243-718-1	20298-69-5	>=1 <3%	Flam. Liq. 4 (H227) Acute Tox. 5 (H303) Skin Irrit. 3 (H316) Aquatic Acute 2 (H401) Aquatic Chronic 2 (H411)
Butanoic acid, 1,1-dimethyl-2-phenylethyl ester	233-221-8	10094-34-5	>=1 <3%	Aquatic Acute 2 (H401) Aquatic Chronic 2 (H411)
Lilial	201-289-8	80-54-6	>=1 <3%	Acute Tox. 4 (H302) Skin Irrit. 2 (H315) Skin Sens. 1B (H317) Repr. 2 (H361) Aquatic Chronic 3 (H412)
Benzeneethanol	200-456-2	60-12-8	>=1 <3%	Acute Tox. 4 (H302) Eye Irrit. 2 (H319)
Benzaldehyde, 4-methoxy-3-Buten-2-one,	204-602-6	123-11-5	>=1 <3%	Aquatic Chronic 3 (H412)
4-(2,6,6-trimethyl-1-cyclohexen-1-yl)-	238-969-9	14901-07-6	>=1 <3%	Skin Irrit. 3 (H316) Aquatic Acute 2 (H401) Aquatic Chronic 2 (H411)
Isocyclemone E	259-174-3	54464-57-2	>=0.1 <1%	Skin Irrit. 2 (H315) Skin Sens. 1B (H317) Aquatic Chronic 1 (H410)
Carbonic acid, (3Z)-3-hexen-1-yl methyl ester	266-797-4	67633-96-9	>=0.1 <1%	Skin Sens. 1B (H317)
Methyl cinnamate	203-093-8	103-26-4	>=0.1 <1%	Acute Tox. 5 (H303) Skin Sens. 1B (H317)
Pentanedione	209-984-8	600-14-6	>=0.1 <1%	Flam. Liq. 2 (H225) Acute Tox. 5 (H303) Skin Irrit. 3 (H316) Skin Sens. 1B (H317) Eye Dam. 1 (H318) STOT RE 2 (H373) Aquatic Acute 3 (H402)

Piperonal	204-409-7	120-57-0	>=0.1 <1%	Skin Sens. 1B (H317)
Acétate de vinyle	203-545-4	108-05-4	>=0.1 <1%	Acute Tox. 4 (H332) Carc. 2 (H351) STOT SE 3 (H335) Flam. Liq. 2 (H225)

**Texte intégral des phrases R : voir section 16**

**Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16**

## Section 4 : PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des premiers secours

<b>Conseils généraux</b>	En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer si possible les instructions d'utilisation ou la fiche de données de sécurité).
<b>Inhalation</b>	Transporter la victime à l'air frais. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
<b>Contact cutané</b>	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation cutanée persiste, consulter un médecin. Rincer immédiatement au savon et à grande eau.
<b>Contact oculaire</b>	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
<b>Ingestion</b>	NE PAS faire vomir. Boire beaucoup d'eau. Il n'est pas nécessaire de consulter immédiatement un médecin. Rincer la bouche.

**Protection individuelle du personnel de premiers secours** Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Symptômes** Aucun(e) connu(e).

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Note au médecin** Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles.

## Section 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1. Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés**

Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.

**Moyens d'extinction appropriés**

Aucune information disponible

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations. Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau. La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants et toxiques.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

## Section 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Précautions individuelles**

Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Éviter le contact avec les yeux et la peau.

**Pour les secouristes**

Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Éviter tout rejet dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces clos. Ne pas évacuer vers les eaux de surface ni le réseau d'égouts. Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage****Méthodes de confinement**

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

**Méthodes de nettoyage**

Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Recouvrir tout déversement de poudre par une feuille plastique ou une bâche pour minimiser la dispersion et garder la poudre au sec. Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination. Éviter toute formation de poussières. Nettoyer soigneusement la surface contaminée. Absorber avec une matière absorbante inerte.

**6.4. Référence à d'autres sections**

Voir Section 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES.

**Section 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Conserver hors de la portée des enfants. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver les récipients bien fermés et dans un endroit frais et bien ventilé.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

**Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE****8.1. Paramètres de contrôle**

Nom chimique	Union européenne	Royaume-Uni	France	Espagne	Allemagne
Benzeneethanol 60-12-8					Skin
2,3-Pentanedione 600-14-6					TWA: 0.02 ppm TWA: 0.083 mg/m <sup>3</sup> Ceiling / Peak: 0.02 ppm Ceiling / Peak: 0.083 mg/m <sup>3</sup> Skin
Acétate de vinyle 108-05-4		STEL: 10 ppm STEL: 35.2 mg/m <sup>3</sup> TWA: 5 ppm TWA: 17.6 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 5 ppm TWA: 17.6 mg/m <sup>3</sup> STEL: 35.2 mg/m <sup>3</sup> STEL: 10 ppm	STEL: 10 ppm STEL: 35.2 mg/m <sup>3</sup> TWA: 5 ppm TWA: 17.6 mg/m <sup>3</sup>	Skin TWA: 5 ppm TWA: 18 mg/m <sup>3</sup>

Nom chimique	Italie	Portugal	Pays-Bas	Finlande	Danemark	
Benzaldehyde 100-52-7				TWA: 1 ppm TWA: 4.4 mg/m <sup>3</sup> STEL: 4 ppm STEL: 17.4 mg/m <sup>3</sup> Ceiling: 4 ppm Ceiling: 17.4 mg/m <sup>3</sup>		
Acétate de vinyle 108-05-4	TWA: 5 ppm TWA: 17.6 mg/m <sup>3</sup> STEL: 10 ppm STEL: 35.2 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 10 ppm STEL: 35.2 mg/m <sup>3</sup> TWA: 5 ppm TWA: 17.6 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 36 mg/m <sup>3</sup> TWA: 18 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 5 ppm TWA: 18 mg/m <sup>3</sup> STEL: 10 ppm STEL: 35 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 5 ppm TWA: 18 mg/m <sup>3</sup>	
Nom chimique	Autriche	Suisse	Pologne	Norvège	Irlande	République tchèque
Benzaldehyde 100-52-7			STEL: 40 mg/m <sup>3</sup> TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>			
Acétate de vinyle 108-05-4		STEL: 10 ppm STEL: 35 mg/m <sup>3</sup> TWA: 10 ppm TWA: 35 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 30 mg/m <sup>3</sup> TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 5 ppm TWA: 17.6 mg/m <sup>3</sup> STEL: 10 ppm STEL: 35.2 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 5 ppm TWA: 18 mg/m <sup>3</sup> STEL: 10 ppm STEL: 35 mg/m <sup>3</sup>	Ceiling: 36 mg/m <sup>3</sup> TWA: 18 mg/m <sup>3</sup>

**Niveau dérivé sans effet (DNEL)** Aucune information disponible

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)** Aucune information disponible.

## 8.2. Contrôles de l'exposition

**Contrôles techniques** Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

### Équipement de protection individuelle

**Protection des yeux/du visage** Lunettes de sécurité étanches.  
**Protection de la peau et du corps** Vêtements de protection adaptés.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** Ne pas laisser pénétrer les égouts, le sol ou les étendues d'eau.

## Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Etat physique</b>	Solide	<b>Odeur</b>	Caractéristique
<b>Aspect</b>	Articles en plastique	<b>Seuil olfactif</b>	Aucune information disponible
<b>Couleur</b>	Aucune information disponible		

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques • Méthode</u>
pH		Sans objet
Point de fusion/point de congélation		Aucune information disponible
Point / intervalle d'ébullition		Aucune information disponible
Point d'éclair	>= 100 °C	
Taux d'évaporation		Aucune information disponible
Inflammabilité (solide, gaz)		Aucune information disponible
Limites d'inflammabilité dans l'air		
Limite supérieure d'inflammabilité:		Aucune information disponible
Limite inférieure d'inflammabilité		Aucune information disponible
Vapor Pressure @20°C (kPa)	Aucune information disponible	Aucune information disponible
Densité de vapeur		Aucune information disponible
Densité		Aucune information disponible
Hydrosolubilité	négligeable	Aucune information disponible
Solubilité(s)		Aucune information disponible

<b>Coefficient de partage</b>	Aucune information disponible
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	Aucune information disponible
<b>Température de décomposition</b>	Aucune information disponible
<b>Viscosité cinématique</b>	Aucune information disponible
<b>Viscosité dynamique</b>	Aucune information disponible
<b>Propriétés explosives</b>	Aucune information disponible
<b>Propriétés comburantes</b>	Aucune information disponible

**9.2. Autres informations**

<b>Point de ramollissement</b>	Aucune information disponible
<b>Masse molaire</b>	Sans objet
<b>Teneur en COV (%)</b>	20.49
<b>Densité</b>	Aucune information disponible
<b>Masse volumique apparente</b>	Aucune information disponible

**Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ****10.1. Réactivité**

Aucune donnée disponible.

**10.2. Stabilité chimique**

Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux chocs mécaniques Aucun(e).

Sensibilité aux décharges statiques Aucun(e).

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

**10.4. Conditions à éviter**

Variations extrêmes de température et lumière du jour directe.

**10.5. Matières incompatibles**

Aucune information disponible.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

**Section 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Informations sur le produit**

Le produit ne présente pas de danger de toxicité aiguë d'après les informations connues ou fournies.

**Toxicité aiguë inconnue** 33.72% du mélange sont constitués de composants de toxicité inconnue.

**Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH**

<b>ETAmél (voie orale)</b>	> 2000 mg/kg
<b>ETAmél (voie cutanée)</b>	9,193.00 mg/kg
<b>ETAmél (inhalation-gaz)</b>	77,682.00 ppm
<b>ETAmél (inhalation-poussières/brouillard)</b>	19.89 mg/l

ETAmél (inhalation-vapeurs) 187.00 mg/l

**Informations sur les composants**

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Benzaldehyde	= 1292 mg/kg ( Rat )	> 1250 mg/kg ( Rabbit )	
Benzaldehyde, 4-methoxy-	> 2000 mg/kg ( Rat ) = 1510 mg/kg ( Rat )	> 5000 mg/kg ( Rabbit ) > 5 g/kg ( Rabbit )	> 0.32 mg/L ( Rat ) 7 h
Benzeneethanol	= 1609 mg/kg ( Rat ) = 1790 mg/kg ( Rat )	= 790 µL/kg ( Rabbit ) = 2535 mg/kg ( Rabbit )	> 4.63 mg/L ( Rat ) 4 h
Acétate de vinyle	= 2900 mg/kg ( Rat )	= 2335 mg/kg ( Rabbit )	= 11.4 mg/L ( Rat ) 4 h = 11400 mg/m <sup>3</sup> ( Rat ) 4 h

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** Aucune information disponible.**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** En cas de contact oculaire, peut provoquer une irritation.**Sensibilisation** En cas de contact répété ou prolongé, peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes très sensibles.**Mutagenicité sur les cellules germinales** Aucune information disponible.**Cancérogénicité** Aucune information disponible.

Nom chimique	Union européenne
Acétate de vinyle	Carc. 2

**Toxicité pour la reproduction** Aucune information disponible.**STOT - exposition unique** Aucune information disponible.**STOT - exposition répétée** Aucune information disponible.**Danger par aspiration** Aucune information disponible.**Section 12 : DONNÉES ÉCOLOGIQUES****12.1. Toxicité**

3.591% du mélange sont constitués de composants dont la dangerosité pour le milieu aquatique est inconnue

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Crustacés
Benzaldehyde		12.69: 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L LC50 static 10.6 - 11.8: 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L LC50 flow-through 6.8 - 8.53: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 flow-through 0.8 - 1.44: 96 h Lepomis macrochirus mg/L LC50 flow-through 7.5: 96 h Lepomis macrochirus mg/L LC50 static	50: 24 h Daphnia magna mg/L EC50
1,6-Octadien-3-ol, 3,7-dimethyl-	88.3: 96 h Desmodesmus subspicatus mg/L EC50	22 - 46: 96 h Leuciscus idus mg/L LC50 static	20: 48 h Daphnia magna mg/L EC50
Benzenepropanal, 4-(1,1-dimethylethyl)-.alpha.-methyl-		2.2 - 4.6: 96 h Brachydanio rerio mg/L LC50 static	10.7: 48 h Daphnia magna mg/L EC50
Benzeneethanol	490: 72 h Desmodesmus subspicatus mg/L EC50	220 - 460: 96 h Leuciscus idus mg/L LC50 static	287.17: 48 h Daphnia magna mg/L EC50
Acétate de vinyle		14: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 static 26.1 - 36.63: 96 h Poecilia reticulata mg/L LC50 static 15.04 - 21.54: 96 h Lepomis macrochirus mg/L LC50 static	52: 24 h Daphnia magna mg/L EC50

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Aucune information disponible.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Aucune information disponible.

Nom chimique	Coefficient de partage
Benzoic acid, phenylmethyl ester	4
Benzaldehyde	1.48
1,6-Octadien-3-ol, 3,7-dimethyl-	2.84 - 3.1
Benzenepropanal, 4-(1,1-dimethylethyl)-.alpha.-methyl-	4.2
Benzeneethanol	1.38
Acétate de vinyle	0.73

**12.4. Mobilité dans le sol****Mobilité dans le sol**

Aucune information disponible.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Aucune information disponible.

**12.6. Autres effets néfastes**

Aucune information disponible

Nom chimique	UE - Liste des perturbateurs endocriniens candidats	UE - Perturbateurs endocriniens - Substances évaluées	Potentiel de perturbation endocrinienne
Acétate de vinyle	Group III Chemical		

## Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Waste from Residues / Unused Products**

L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.



<b>Emballages contaminés</b>	Toute élimination ou réutilisation inappropriée de ce récipient peut être dangereuse et illégale.
<b>Autres informations</b>	Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

## Section 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### IMDG

ONU/n° d'identification	3077
Nom d'expédition	Substances dangereuses pour l'environnement, solides, n.s.a.
Classe de danger	9
Groupe d'emballage	III
Dispositions spéciales	179, 274, 335, 909
Polluant marin	Polluant marin

### RID

ONU/n° d'identification	3077
Nom d'expédition	Substances dangereuses pour l'environnement, solides, n.s.a.
Classe de danger	9
Groupe d'emballage	III
Dispositions spéciales	179, 274, 335, 909
Danger pour l'environnement	Oui

### ADR

ONU/n° d'identification	3077
Nom d'expédition	Substances dangereuses pour l'environnement, solides, n.s.a.
Classe de danger	9
Groupe d'emballage	III
Dispositions spéciales	179, 274, 335, 909
Danger pour l'environnement	Oui

### OACI (aérien)

ONU/n° d'identification	3077
Nom d'expédition	Substances dangereuses pour l'environnement, solides, n.s.a.
Classe de danger	9
Groupe d'emballage	III
Dispositions spéciales	A97, A158
Danger pour l'environnement	Oui

### IATA

ONU/n° d'identification	3077
Nom d'expédition	Substances dangereuses pour l'environnement, solides, n.s.a.
Classe de danger	9
Groupe d'emballage	III
Dispositions spéciales	A97, A158
Danger pour l'environnement	Oui

## Section 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

#### Inventaires internationaux

TSCA	Est conforme
DSL/NDL	Est conforme

EINECS/ELINCS

Est conforme

**Légende :****TSCA** - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire**DSL/NDL** - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques**EINECS/ELINCS** - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées**AICS** - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune information disponible

**Section 16 : AUTRES INFORMATIONS****Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3**

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H332 - Nocif par inhalation

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

H401 - Toxique pour les organismes aquatiques

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H303 - Peut être nocif en cas d'ingestion

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H351 - Susceptible de provoquer le cancer par inhalation

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H316 - Provoque une légère irritation cutanée

H227 - Liquide combustible

H315 - Provoque une irritation cutanée

H318 - Provoque des lésions oculaires graves

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation

H402 - Nocif pour les organismes aquatiques

H361 - Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus par inhalation

**Date d'émission** 10-juin-2015**Date de révision** 10-juil.-2019**Remarque sur la révision** Sans objet.**La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006****Fin de la Fiche de données de sécurité**